

# COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023\_003

~~~~~

## SEANCE DU 10 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 6 février 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise*

**ABSENT EXCUSE :** *MOTTIEZ Adrien (pouvoir à TUPIN-BRON Jean)*

Madame RATEL Aurélie a été élue secrétaire.

|                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2023, il est nécessaire que l'assemblée l'autorise à effectuer ces opérations de paiement.

Il précise que, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il propose les montants et affectations suivants :

| CHAPITRE<br>ARTICLE     | LIBELLE                                                         | MONTANT  |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------|
| <b>BUDGET PRINCIPAL</b> |                                                                 |          |
| 21 - 21828              | Autres matériels de transport                                   | 2 700 €  |
| 23 - 2313               | Immobilisations corporelles en cours -<br>Constructions         | 35 000 € |
| 27 - 27638              | Autres créances immobilisées - Autres<br>établissements publics | 6 000 €  |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement sur les comptes ci-dessus et dans la limite des crédits proposés.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI

La secrétaire de séance,  
Aurélie RATEL



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'A. Ratel', is written on the page.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*